Image not found or type unknown

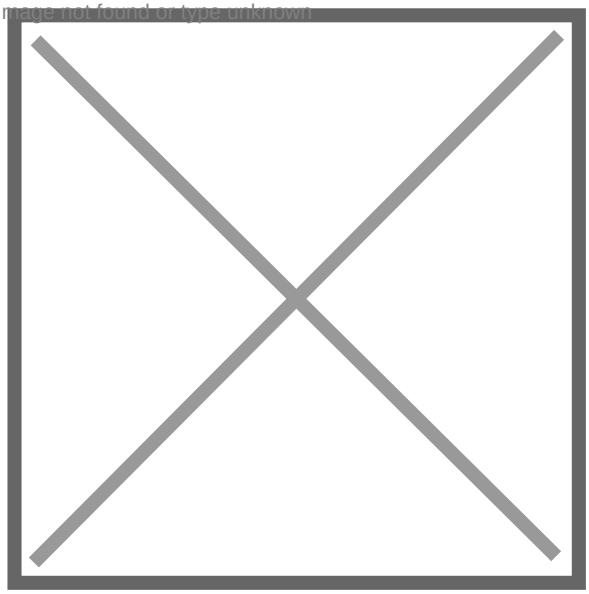

Une phrase peut-elle être considérée comme un vol ??

Par **laurici**, le **27/03/2011** à **09:55**

Bonjour,

J'étais en formation "massage bien-être " pas de réglementation, j'ai eu un examen (pas de valeur légal), je devais faire un second module quelques mois après. J'ai servi de "modèle" en me laissant masser par une autre élève, et j'ai pendant ce massage et la discution sur le contenu de la formation, demandé à voir le premier cours du prochain module et dis en plaisantant, "tu pourras me le photocopier", la phrase a été dite à la va vite, et est passée aux oubliettes directement. La personne m'a répondu non pour la photocopie. Ma curiosité s'est arrêté là, point à la ligne. J'avoue, j'aurai bien voulu lire ce premier cours pour voir où j'allais.

Sauf que ma formatrice, m'a exclu du second module pour vol !!!!!! Je n'ai pas lu, et vu les documents et rien de plus...

Quel est la valeur pénale de ma phrase, est elle considérée comme un vol ? surtout dans le cadre où la phrase a été dite ? et dite qu'une fois, et rien en ma possession. Que dois je faire ?

Je ne sais pas comment cette phrase a été déformée, car rapportée à la formatrice, qui deux semaines plus tard, est montée créchendo, et ne me lâche plus sur cela.... Il est possible qu'elle est un copyright.

à cela s'ajoute maintenant des rancunes diverses et variés non valable car je n'ai rien signé et pas de réglementation, mais elle veut toiut de même m'empêcher de pratiquer, elle dit que je nuis à sa formation, alors qu'elle ne figure nul part dans ma pièce de travail,... et que je ne la cite nul part. J'espérais gagner en expérience dans l'attente du module suivant.

Qu'en pensez vous ? à mon avis, cette histoire me parait tirée par les cheveux, mais elle me parle d'avocat, jusqu'à présent, je plaidais mon innocence, entre guillemets, mais là, j'ai décidé de contre-attaquer et cherche des "armes" avec articles de loir... pour la calmer.
Cela fait 1 mois que cela dure !

Puis-je porter plainte, peut-elle porter plainte, et qu'est ce que cela peut donner devant un juge ? est ce que je dois la prendre au sérieux ? ou ce ne sont que des mots, et je dois laisser couler, et chercher une autre formation ? (ce que j'ai déjà prévu)

Je vous remercie sincèrement,

Par **mimi493**, le **27/03/2011** à **15:09**

[citation]Quel est la valeur pénale de ma phrase, est elle considérée comme un vol ? [/citation]
non

Par **laurici**, le **28/03/2011** à **09:27**

Bonjour et merci pour votre réponse,

Ce qui veut dire, qu'elle ne peut utiliser cette phrase pour "m'attaquer"" ??? ou m'exclure de la formation ?

ce n'est pas un outrage verbale, quelque chose comme cela non plus ?

Un avocat, en bon professionnel, n'ira pas dans son sens en toute logique ?

Merci, ça commence déjà à me rassurer..

Par **mimi493**, le **28/03/2011** à **14:03**

un outrage ne se qualifie que pour l'autorité publique

Par **laurici**, le **28/03/2011** à **14:22**

Merci pour vos réponses, donc, elle n'aurait pas dû me menacer d'avocat, pour cette phrase, hormis pour son propre plaisir !

merci à vous.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **laurici**, le **28/03/2011** à **14:43**

Merci pour vos réponses, donc, elle n'aurait pas dû me menacer d'avocat, pour cette phrase, hormis pour son propre plaisir !

merci à vous.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés